

DEPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-
MOSELLE

Commune d ' A T T O N

PROCES - V E R B A L
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 24 février 2023
à 20 heures 30*

NOMBRE

Conseillers en exercice	13
Présents	09
Votants	13

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Etaient présents: Mmes PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale, CAPLA Anna

M.PARMENTELAT Alain, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BOYER Sébastien

Etait(ent) excusé(s) :

Procuration : BARTHELEMY Jean-Etienne à SINTEFF Thierry, HUET Fabrice à BARBELIN Jérôme, RICHARD-MAUPILLIER Frédéric à CURINA-PRILLIEUX Marlène, PINTO Marcel à BOYER Sébastien

Date de convocation : 14/02/2023

*Date d'affichage et de transmission à la
Préfecture : 28/02/2023*

OBJET N°08: DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES : VOIRIE

Emplacement pour un distributeur automatique de plats cuisinés

Un scrutin a eu lieu, Pascale FABBRI a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire propose de mettre à disposition un emplacement communal pour l'installation d'un distributeur automatique de plats cuisinés, moyennant un loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de mettre à disposition un emplacement communal (patte d'oie Rue de Loisy) pour l'installation d'un distributeur automatique de plats cuisinés, moyennant un loyer mensuel.

Adopté à l'unanimité

Le Maire

